

Le Centre coordonné de l'enfance est sauvé

L'Intercommunale de santé publique du Pays de Charleroi reprend la totalité des travailleurs et des activités de l'ASBL, active dans sept communes.

● **Didier ALBIN**

Les 260 travailleurs du Centre coordonné de l'Enfance ont le sourire. Une solution a pu être trouvée pour pérenniser l'activité de leur ASBL fragilisée par de graves difficultés financières. Dès le 1^{er} octobre, l'Intercommunale de santé publique du Pays de Charleroi (ISPPC) intégrera l'ensemble des équipes et des infrastructures sans la moindre perte d'emploi, ni fermeture de service. C'est une opération dont se félicitent le président de l'ISPPC, Nicolas Tzanetatos (MR), et l'administrateur général, Laurent Lévêque. Elle s'impose au prix de longues et discrètes négociations. Les premiers contacts remontent au printemps

2015. Tout a été préservé.

Créé dans les années 90 après la fermeture de l'Institut Arthur Gailly, le Centre coordonné de l'enfance articule ses activités sur trois piliers : l'accueil des 0-3 ans dans quatre crèches qui totalisent une capacité de 258 places, les garderies dans 48 écoles des réseaux communal et libre, l'animation en période de vacances avec sept centres de loisirs. Il y a aussi un service de garde pour les enfants malades et un centre de formation.

Stabilité d'emploi renforcée

Pour envisager la reprise, le conseil d'administration avait fixé deux conditions. D'une part, que cela renforce l'offre de l'intercommunale, déjà active dans le secteur non hospitalier et les métiers de la petite enfance. Et c'est bien le cas puisque chaque jour, en moyenne, 1 450 enfants sont accueillis dans les différentes structures qui fonctionnent de 6 à 23 h. D'autre part, la volonté était de préserver l'emploi, en volume et en qualité. Là aussi, l'objectif est atteint.

« Les travailleurs y gagneront même de la stabilité d'emploi au sein d'une entreprise publique de la taille de la nôtre, au 19^e rang des employeurs belges », indique le président.

Pour arriver à ce résultat, il a fallu obtenir des accords à tous les niveaux de décision : organisations syndicales, pouvoirs subsidiaires, partenaires, etc. « Un audit a validé le fait que l'absorption ne fragilisait pas financièrement l'entreprise. Nous avons ensuite bétonné la reprise sur le plan juridique et social. Avec le cabinet de la ministre de l'Emploi, Éliane Tillieux (PS), nous avons négocié le transfert de la totalité des aides publiques liées aux points APE. Parallèlement, nous avons demandé l'étalement du remboursement d'un prêt de 1 million € octroyé par le Fonds d'équipements et de services collectifs (FESC), qui finançait l'activité. »

La volonté du conseil d'administration est de continuer à améliorer l'offre. Dans ce cadre, une nouvelle crèche sera construite à partir de l'an prochain sur le campus du CHU Marie Curie. ■